

Préface

La loi chasse de juillet 2000 nous a confié l'élaboration du schéma départemental de gestion cynégétique. Bien sûr, la FCO n'a pas attendu cette loi pour agir et gérer les espaces et les espèces.

Après avoir fait l'état des lieux, nous avons contacté le maximum d'intéressés pour avoir leurs idées et leurs propositions. C'est ainsi que le conseil d'administration et moi-même, sommes heureux de demander à Mr le Préfet certains aménagements pour la gestion des animaux comme le sanglier, les grands cervidés, etc

Ces propositions n'auront de la valeur que si Mr le Préfet les approuve. Nous avons fait participer les agriculteurs, les forestiers, l'administration et les responsables de la nature (AFFO) ainsi que l'ONF et l'ONCFS, afin de les informer sur nos souhaits et pour préparer l'étude de notre projet à la CDCFS (Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage).

Dans ce programme, les aménagements qui ne conviendraient pas seraient modifiés. C'est pourquoi ces schémas référentiels auront une certaine souplesse durant les six ans à venir.

Pour terminer cette préface, je voudrais remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont participé à l'élaboration de cette proposition.

Le Président de la Fédération des
Chasseurs de l'Orne,



A. STAMENOFF